

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 07 SEPTEMBRE 2020**

Etaient présents :

ANZY LE DUC.....	M. Jean-Marc POMMIER
ARTAIX.....	M. Eric NEVERS
BAUGY.....	M. Philippe TEIXEIRA
	Mme Annette JANIN
BOURG-LE-COMTE.....	M. Marc MOUILLAUD
CERON.....	M. Michel JULIEN
CHAMBILLY.....	M. Thierry NIGAY
CHENAY LE CHATEL.....	Mme Cathy BAILLY
MARCIGNY.....	Mme Carole CHENUET
	M. Denis PROST
	Mme Albane JANIN
	Mme Monique CLEMENT
	M. Frédéric CHANDON
	M. François RENARD
	M. Louis PONCET
MELAY.....	M. Jean-Claude DUCARRE
	Mme Bernadette BAILLY
	M. Pascal MILLET
	M. Frédéric VERNUSSE
MONTCEAUX L'ETOILE.....	M. Georges PROST
SAINT MARTIN DU LAC.....	M. Patrick PERRUCAUD
VINDECY.....	M. Philippe CHARRIER

Était excusé : M. Christophe PEGON (a donné pouvoir à Thierry NIGAY)

Secrétaire de séance : Carole CHENUET

Le Président ouvre la séance et remercie les délégués de leur présence.

Le compte-rendu de la réunion du 29 juin 2020, transmis au préalable, est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES :

Adoption du règlement intérieur :

Nouvelle obligation pour les collectivités, le règlement intérieur doit être approuvé dans les 6 mois suivant l'installation du conseil communautaire. Un projet de règlement a été travaillé et a été envoyé au préalable aux délégués.

A l'unanimité, le Conseil approuve le règlement intérieur du conseil communautaire.

Débat sur la réalisation d'un pacte de gouvernance :

Obligation introduite par la loi « Engagement et proximité » du 27/12/2019, le pacte de gouvernance doit être approuvé dans un délai de 9 mois suivant l'installation du conseil communautaire. Si sa réalisation n'est pas obligatoire, le Conseil doit toutefois obligatoirement organiser un débat en son sein sur l'opportunité d'en réaliser un.

Une note de présentation sur le pacte de gouvernance a été envoyée au préalable aux délégués. Le Président rappelle que le sujet a déjà été évoqué lors de la réunion du 29 juin.

Dans le cadre du débat obligatoire, il invite les conseillers à s'exprimer sur l'opportunité de réaliser ce pacte.

M. CLEMENT estime qu'il présente peu d'intérêt car le règlement intérieur fixe déjà des règles de travail en commun. De même, le Bureau communautaire se réunit régulièrement, ce qui permet de travailler ensemble.

Pour M. MOUILLAUD, au regard des relations actuelles existantes entre la CCM et les communes, il n'est pas utile de rajouter de nouveaux outils et de nouvelles procédures.

P. TEXEIRA demande quels services peuvent être mis en commun à travers le pacte de gouvernance. Le Président répond qu'un pacte n'est pas nécessaire pour que communes et communauté de communes travaillent ensemble.

Après ces échanges, le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas engager l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Retrait de la délibération de désignation des représentants au SMAAA et nouvelle désignation :

A l'unanimité, le Conseil décide, suite à la demande de la Sous-préfecture, de retirer sa délibération du 29 juin et, dans la foulée, désigne les membres suivants au SMAAA :

Collectivité	Nom	Prénom	Fonction
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARCIGNY	PROST	Denis	Titulaire
	POMMIER	Jean-Marc	Titulaire
	PROST	Georges	Titulaire
	BONNET	Sophie	Suppléant
	DEDIEU	Julien	Suppléant
	NEVERS	Arnaud	Suppléant

Désignation des représentants à la commission consultative paritaire « Energie » :

A l'unanimité, le Conseil désigne les membres suivants à cette commission :

Collectivité	Nom	Prénom	Fonction
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARCIGNY	MOUILLAUD	Marc	Titulaire
	PONCET	Louis	Suppléant

Avenant convention de mise à disposition de locaux à l'ASSAD :

A l'unanimité le Conseil valide l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux d'Animation Jeunesse à l'ASSAD, pour permettre à ses agents de prendre leur repas de midi. Cet avenant prévoit une revalorisation de 50 € du coût annuel de mise à disposition.

Adhésion au service de médecine du travail de SSTBTP 71 :

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'adhérer au service de médecine préventive assuré par SSTBTP 71 (structure basée à Charnay-Lès-Mâcon), de façon à être en conformité avec les obligations de suivi des agents en la matière.

ENVIRONNEMENT :

Adoption du rapport d'activité 2019 du service de collecte des déchets :

T. NIGAY, vice-président en charge de l'environnement présente le rapport d'activité, envoyé au préalable aux délégués. Le rapport est adopté à l'unanimité par le Conseil.

Les points essentiels à retenir :

- la production d'OM a été de 1 220,49 tonnes en 2019, soit 194kg/hab. tonnage en légère baisse.
- 21 points d'apports volontaires sont installés dans les 12 communes, avec chacun 3 colonnes : verre, emballages, papier.
- importance des taux de refus de tri lors des caractérisations du centre de tri : avec 17% pour les emballages la CC peut être pénalisée dans les soutiens financiers reversés par le SMEVOM).
- Problèmes récurrents de vidage des colonnes de collecte des textiles. Le prestataire n'est pas très assidu.
- fréquentation soutenue de la déchetterie : 28 000 apports en 2019, un chiffre en constante augmentation (26 000 apports de particuliers et 2 000 de professionnels).
- réflexion en cours sur le maintien de la collecte des encombrants – elle ne favorise pas forcément le tri à la source des déchets.
- Actions de communication auprès des écoles (à leur demande), collèges et MFR ; visites du centre de tri, formations compostage (2 / an).

Sur l'ensemble du territoire, tous modes de collectes confondus, on a enregistré en 2020, une stabilité des tonnages recueillis dans les PAV, une baisse de celui des OM et une hausse des apports en déchetterie. Le tonnage global augmente, ce qui n'est pas satisfaisant et contraire aux objectifs de la loi de transition énergétique. Les gens trient de plus en plus mais achètent toujours plus d'emballages. 51% des déchets produits vont à l'enfouissement – il faudrait arriver à diminuer cette proportion, en réduisant la production de déchets.

Au niveau financier, excédent de 12 000 € en 2019 du budget annexe OM / environnement. Cette somme servira à financer le renouvellement de quelques colonnes PAV en 2020 (parc vieillissant). A noter cependant qu'avec l'extension des consignes de tri à tous les plastiques au 01/01/2022, les papiers et emballages seront alors collectés dans les mêmes colonnes (les ouvertures des colonnes papier seront à adapter).

Perspectives :

- hausse des coûts d'enfouissement d'ici 2 ans (de 248 € à plus de 300 € / tonne), en raison de la hausse de la TGAP et de l'ouverture du nouveau centre de tri à Autun
- travailler au développement du compostage, car d'ici 2023, il ne devra plus avoir de putrescibles et biodéchets dans les OM ;
- mieux trier la benne des encombrants en déchetterie pour limiter les quantités destinées à l'enfouissement.

L. PONCET fait part d'une collecte séparée des cartons d'emballages sur le territoire de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais. Idée intéressante.

Renouvellement du contrat CUI/PEC de F. DUMONT :

Le Conseil, à l'unanimité, se prononce en faveur du renouvellement du contrat de cet agent d'accueil en déchetterie, à compter du 22/10/2020, sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 35h, dont une partie est prise en charge via un contrat aidé CUI/PEC. La durée du contrat sera communiquée par Pôle Emploi.

Exonération locaux professionnels pour 2021 :

Cette exonération, à renouveler chaque année avant le 15/10 pour l'année suivante, est approuvée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour l'année 2021. Les listes des locaux concernés seront transmises aux communes pour vérification.

Demande remboursement SUEZ :

Ce prestataire de collecte demande un remboursement des frais liés à l'interruption du service de collecte des bennes de la déchetterie pendant la fermeture du site entre mars et mai 2020 (confinement). A l'unanimité le Conseil émet un avis défavorable à cette demande de remboursement.

ECONOMIE / TOURISME :

Adoption des conventions de participation au pacte régional de soutien à l'économie de proximité :

Le Président détaille au conseil des modalités d'intervention de ce pacte, qui repose sur 2 fonds complémentaires, pour lesquels la CCM participe à hauteur de 1 € / habitant.

JC. DUCARRE estime que ce dispositif est intéressant car la main est donnée aux EPCI pour qu'ils puissent adapter le dispositif aux priorités de leur territoire.

Pour M. CLEMENT, il est important d'avoir un suivi des aides qui seront accordées localement.

C. CHENUET indique que les modalités d'intervention seront définies à la suite du dépouillement du second questionnaire envoyé aux entreprises en vue de connaître leurs besoins et priorités. Elle demande aux délégués de bien sensibiliser les petites entreprises pour qu'elles répondent à cette nouvelle enquête. Cela permettra à la commission « économie / tourisme » de mieux cibler les aides selon les priorités indiquées dans les questionnaires. Des visuels de communication sont en cours de finalisation.

S. BONNET rapporte qu'un certain nombre d'entreprises locales ont fait des demandes de Prêt Garanti par l'Etat (PGE). Elle demande donc si le règlement permet la prise en charge des intérêts de la première année d'intérêt de remboursement de ces emprunts. En effet, étant donné que les enveloppes sont limitées, cela permettrait d'aider plus d'entreprises même avec une aide modeste.

Après ces échanges, le conseil valide à l'unanimité les participations et conventions régionales. Il décide également de solliciter le bonus ingénierie réservé aux EPCI de moins de 10 000 habitants.

Salon CIEL sur l'immobilier d'entreprises :

Ce salon a lieu les 14 et 15 octobre avec tous les EPIC du Pays Charolais Brionnais. L'objectif est de faire une promotion commune à l'échelle du Pays des zones d'activités économiques et des locaux disponibles sur le territoire pour séduire de nouveaux entrepreneurs à venir s'installer en Charolais Brionnais.

3 documents sont en préparation : 1 brochure « territoire », 1 brochure « foncier » (zones d'activités) et 1 brochure « locaux disponibles ». Par ailleurs, 2 ateliers thématiques seront proposés : 1 sur les avantages liés au classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et autres avantages fiscaux et sur le réseau de coworking.

Modification des modalités de perception de la taxe de séjour pour 2021 :

La loi de finances 2020 impose la taxation au réel des hébergements sans classement ou en attente de classement. Cela nécessite d'avoir une réflexion sur la taxe de séjour forfaitaire en vigueur sur le territoire. Après examen de la question, la commission « tourisme / culture » propose une imposition au réel pour tous les hébergements, avec les aménagements liés (plus d'abattement, perception sur l'année entière, plus d'exonération la 1^{ère} année d'ouverture, exonérations légales, ...).

L. PONCET regrette la suppression de l'exonération de la taxe de séjour la 1^{ère} année de fonctionnement des hébergements.

E. NEVERS répond que même si aujourd'hui la taxe est forfaitaire, les touristes qui réservent via les plateformes type AirBnb payent déjà la taxe, donc le maintien de cette exonération n'a pas forcément de sens. Il indique aussi que la halte nautique d'Artaix connaît une fréquentation régulière tout l'été, ce qui génère des déchets en plus (et donc des coûts), mais aucune recette. En effet, s'il est possible de demander aux plaisanciers et campings-caristes de s'acquitter de la taxe de séjour, mobiliser une personne pour cela n'est pas forcément rentable.

JC. DUCARRE estime qu'il faut être vigilant avec les plateformes de réservation et s'assurer qu'elles reversent bien la taxe qu'elles perçoivent bien que le régime forfaitaire soit en place. Ces hébergements entraînent des nuisances, des déchets, sans que la collectivité n'ait le bénéfice des taxes perçues.

L. PONCET indique que d'après les premières estimations locales de la fréquentation touristique, la baisse serait d'environ 20% pour l'été 2020. L'augmentation de la présence française a compensé l'absence des touristes étrangers.

Après ces échanges, le conseil valide à l'unanimité les nouvelles modalités d'application de la taxe de séjour à compter du 01/01/2021.

FINANCES :

Décision Modificative 2020-02 :

Le conseil valide à l'unanimité la décision modificative n°02 pour le budget principal.

ACTIONS SOCIALES :

Point sur l'activité du service de portage repas :

JC. DUCARRE indique que le service de portage des repas à domicile connaît une hausse continue des demandes depuis le début de l'année. Lors du confinement, la demande était telle que les moyens humains ont dû être renforcés avec le soutien d'agents de la déchetterie (1 personnel dégagé notamment le samedi).

Coté chiffres : 11 029 repas livrés depuis janvier (contre 10 664 en 2019 / +3%), dont 1 709 en juillet 2020 (1 503 en 07/2019).

Aujourd'hui encore, la demande est supérieure à 2019 et l'organisation temporaire mise en place ces derniers mois n'est plus tenable et impossible à maintenir sur le long terme. Il faudrait réfléchir à des solutions plus pérennes pour gérer ces livraisons supplémentaires.

JC DUCARRE propose, pour la tournée du samedi, d'augmenter le temps de travail de Mme DUFOURNEL et pour les tournées en semaine, d'étudier la possibilité d'octroyer un volume hebdomadaire plus important à C. PONT.

Questions diverses :

- T. NIGAY fait part des demandes pour des permanence d'accueil au niveau de la plateforme des déchets verts à Chambilly. Le sujet peut être étudié en commission « environnement ».
- JC DUCARRE évoque la possibilité de récupération des barquettes plastique livrées par le service de portage de repas. Une valorisation serait possible via la filière du « Père Bouchon ». Le sujet est à étudier par la commission « santé, social, seniors ».
- JM POMMIER fait part des avancées des travaux de la gare. Les fondations spéciales ont été réalisées début août et la maçonnerie est prévue à partir de début septembre. Les réunions chantier ont lieu chaque mercredi après-midi à 14h. Un montage photo des travaux déjà effectués sera présenté lors de la prochaine réunion.
- JM POMMIER indique également que la réfection des façades du siège est prévue en septembre ; une demande de permission de voirie sera à déposer au préalable.
- Vente terrains ZA du Champêtre à CHAUSSON : Mme CHENUET demande d'organiser un rendez-vous avec l'entreprise afin de faire le point sur cette vente et le projet de construction.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h50

